



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 20 décembre 2021
à 19h30**

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric

Membres excusés MURAT Delphine et GRAEL Richard

**OUVERTURE DE CREDITS PREVISIONNELS REPRIS AU
BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la LOI du 29 décembre 2012 indiquant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire propose une ouverture de crédits budgétaires en section investissement de 300 000€, les crédits ainsi votés seront repris au Budget Primitif 2022. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**CONVENTION MUTUALISATION GROUPEMENT
COMMANDE ASSURANCES**

Monsieur le Maire rappelle que La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de porter la consultation concernant les assurances des communes intéressées. Pour ce faire, une convention de groupement de commande doit être mise en place.

Il est précisé que cette mutualisation a pour objectif de choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner les membres du groupement dans la conduite des consultations à venir et le suivi des contrats en option et d'autre part de mettre en place les prestations d'assurance pour chacun des membres du groupement. Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations d'assurance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**ACCEPTATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DES
AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2021 concernant la demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2020 ainsi que le dossier proposé concernant la sécurisation de la RD71 en entrée de village. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône concernant la décision de l'assemblée départementale d'accorder à la commune de Meys une subvention de 15 935 € dans le cadre de la répartition du produit 2020 des amendes de police relatives à la sécurité routière et de la notification de Monsieur le Préfet du Rhône le 16 novembre 2021.

Il demande au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de la commune et d'accepter la subvention. Le conseil accepte à l'unanimité.

**REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC ORANGE (RODP
ORANGE)**

Monsieur le Maire rappelle la loi qui impose à France Télécom le règlement d'une redevance d'occupation du domaine public. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à établir un titre de recette pour le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2021 soit 1256.38 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE
INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un contrat de maintenance informatique avec la société SB2I pour les besoins de la mairie, de l'école et de la bibliothèque. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021 et il convient de le renouveler. Le coût total de ce contrat est de 807,29 € TTC..

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat pour 2022.

DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire explique que la section apicole du GDS du Rhône invite les collectivités à désigner des référents dans le cadre de la lutte contre le Frelon Asiatique en effectuant des signalements d'insectes et de nids accompagnés de photos. Monsieur le Maire propose de désigner un élu référent pour la commune de Meys. Monsieur Patrice JOASSARD se propose pour être le référent

de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX CHARGES DU SIVOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a le choix de budgétiser ou fiscaliser la participation de la commune au SIVOS du Collège de Ste Foy l'Argentière. Pour l'année 2022, cette participation s'élève à un montant de 235.93€. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fiscaliser cette participation pour l'année 2022, à l'instar des années précédentes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE SPONSORING

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du dossier d'un habitant de Meys, sollicitant une aide financière, en sponsorisant son projet de participation au 4L Trophy 2022, épreuve associant défis et expériences personnelles à un raid dont l'un des objectifs consiste en fin de parcours à distribuer des fournitures scolaires. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet personnel de plaisir et d'agrément dont la distribution des fournitures scolaires ne représente qu'une infime partie du budget. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande personnelle de subvention (5 voix contre, 4 voix pour et 5 abstentions).

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des distributions de bulletins municipaux et des permanences remise des sacs OM pour les mercredi 05 janvier et samedi 08 janvier (9h-12h).
- Autorisation du maire de répondre à l'AMI d'accompagnement par l'Etat pour la mise en place d'indicateurs de suivi de la charte écoquartier.
- Remerciements de l'association des Handicapés des Monts du Lyonnais pour la subvention accordée en 2020.
- Invitation des conseillers municipaux intéressés à la CAO du 17 janvier à 16h
- Suite à la situation sanitaire annoncée par le gouvernement et l'incitation de celui-ci à ne pas faire la cérémonie annuelle de vœux par les maires, ceux-ci sont annulés



Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h30